

REPUPLIQUE**FRANCAISE****DEPARTEMENT DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Charente-****DE LA COMMUNE de LE GUA****Maritime****Séance du 25 juillet 2023**

NOMBRE DE MEMBRES	DE	
Afférents au Conseil Municipal : 19	au	L'an deux mille vingt trois, le vingt- cinq juillet à dix- huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
en exercice : 19		<u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole - Monsieur BONDOUX Guillaume (arrivé en question 2023_07_69) - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain
Nombre présents : 11	de	
Nombre votants : 15	de	
Date de convocation 21 juillet 2023	la	<u>Excusés</u> : Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame JOUANNET) - Madame BIGOT Marie- Pierre (a donné pouvoir à Madame DUBUC) Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame BERUSSEAU Evelyne - Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)
		<u>Absents</u> : Madame CHAPRON Christine - Monsieur VICI Laurent A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 07 80 – Règlement d'une indemnité de sinistre- bris de vitre de voiture

Monsieur le Maire expose que le 13 juin dernier alors que les services techniques passaient le rotofil rue Del Sol, des cailloux ont été projetés sur la vitre d'un véhicule.

L'assurance de la propriétaire a pu prendre en charge le remplacement de la vitre laissant à la charge de cette dernière la franchise d'un montant de 60 €.

Monsieur le Maire propose que la commune participe à la prise en charge financière du remplacement de la vitre en procédant au remboursement à la propriétaire de la franchise de 60 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- décide de participer financièrement remplacement de la vitre du véhicule à hauteur de la franchise laissée à la charge de la propriétaire, soit 60 €.
- charge Monsieur le maire de mener toutes démarches en vue de ce remboursement.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
 Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 01/08/2023

Publiée sur le site internet le : 01/08/2023

Le GUA, le 27 juillet 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

